

Pêche du « requin renard »

Suite à interpellation, vérification a été faite après l'AG : la pêche du « requin renard » est effectivement interdite ; donc remise à l'eau obligatoire.

Accueil des « pêcheurs piétons » sur les bateaux.

Plusieurs adhérents expriment un mécontentement récurrent quant au comportement de certains non conforme à l'esprit de notre association.

Fin de l'Assemblée Générale : 11h20

Le Président

JJ Vigneron



Le Secrétaire

JP Loyeau